

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf juin, à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur VIALA Didier, Maire ;

Présents : AMBERT Philippe, BARTHAS Sylvie, CLOUP Philippe, JACQUET Patrice, JULIA Odette, LATTES Denis, ROUYRE Claudine, VIALA Didier, VIDAL Michel.

Absents: ALBERT Damien, ROUANET Mickaël.

Secrétaire : LATTES Denis

✓ **Approbation du dernier compte rendu de séance**

Le compte rendu du dernier Conseil municipal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

✓ **Répartition des sièges du Conseil communautaire en 2020**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020, les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant cette échéance.

Le Maire précise que lors de la dernière recomposition, intervenue suite à l'intégration des communes de Missècle et Moulayrès, les conseils municipaux s'étaient prononcés à la majorité qualifiée pour une répartition selon l'accord local soit avec 39 délégués.

Aujourd'hui, la recomposition porterait à 42 délégués si la répartition dite de « droit commun » était retenue ou à 39 délégués selon la répartition dite de « l'accord local ».

Pour cela, le Maire propose de fixer à 39 le nombre de délégués communautaires applicable à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, conformément à la possibilité d'un accord local et d'approuver la répartition du nombre de délégués communautaires comme indiquée ci-après :

Les Communes adhérentes seront représentées au conseil de communauté dans les conditions suivantes :

- Lautrec : 4 délégués
- Vielmur sur Agout : 4 délégués
- Saint-Paul Cap de Joux : 2 délégués
- Damiatte : 2 délégués
- Fiac : 2 délégués
- Guitalens-l'Albarède : 2 délégués
- Vénès : 2 délégués
- Serviès : 1 délégué
- Fréjeville : 1 délégué
- Montdragon : 1 délégué
- Cuq : 1 délégué
- Jonquières : 1 délégué
- Saint-Julien du Puy : 1 délégué
- Brousse : 1 délégué
- Teyssode : 1 délégué
- Viterbe : 1 délégué
- Saint-Genest de Contest : 1 délégué
- Cabanès : 1 délégué
- Carbes : 1 délégué
- Puycalvel : 1 délégué
- Montpinier : 1 délégué
- Moulayrès : 1 délégué
- Laboulbène : 1 délégué
- Magrin : 1 délégué
- Prades : 1 délégué
- Missècle : 1 délégué
- Peyregoux : 1 délégué
- Pratviel : 1 délégué

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 juin 2019

Les communes qui ne disposeront que d'un seul délégué désigneront, dans les mêmes conditions, un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la composition du futur conseil communautaire du Lautrécois - Pays d'Agout applicable à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires à 39 délégués, conformément à un accord local, selon la répartition détaillée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. **(Délibération n°2019/11)**

✓ **Zonage du PLUi**

Le Maire informe le Conseil municipal que la PADD est en cours d'élaboration mais en instance suite au désaccord de la part de plusieurs élus sur le projet de zonage de leur commune. Pour la commune de Laboulbène, le PADD prévoit une diminution de la surface constructible de 2 hectares soit 6 500 m² en 15 ans.

Le Maire et les conseillers municipaux examinent ensuite le plan A0 de la commune fourni par la CCLPA où figurent les changements de destination, les futurs zonages proposés... Le Conseil décide à l'unanimité de modifier les zonages proposés.

Enfin, les conseillers conviennent que la désapprobation du Conseil municipal de Laboulbène au projet de PADD sera signifiée à Monsieur le Président de la CCLPA par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

✓ **Soirée festive de septembre**

Le Conseil décide de fixer la date de la soirée au samedi 07/09/2019, avec le traiteur « Patates en Folie » et M. Farran, musicien, s'ils sont disponibles.

Le prix du repas pour les habitants, les extérieurs, adultes et enfants restent inchangés.

✓ **Questions diverses**

- **Remerciements** : M. et Mme AMBERT William remercient chaleureusement les conseillers municipaux de leur présence et pour la composition florale offerte par la commune lors de leur mariage le 15/06/2019.
- **CCLPA** : le Maire informe du recrutement de M. Mickaël DE ROSSI, nouveau Directeur des Services Techniques à Lautrec et d'un appel d'offres en cours pour l'achat d'un camion poubelle.
- **Marché de producteurs locaux** : le Maire informe les conseillers que l'Association Saint Jean Valoise est dissoute et qu'une société/coopérative sera peut-être créée. Le Conseil décide à l'unanimité de refuser toute demande d'utilisation de la salle ou du parking si la demande est faite par une société (ou assimilée) et non par une association.
- **Congrès des Maires** : il se tiendra du 19 au 21/11/2019 à Paris. Monsieur le Maire demande au Conseil qui souhaite y participer. M. et Mme VIALA, M. et Mme JACQUET et la secrétaire de mairie s'inscriront. Le Conseil municipal décide que le remboursement par la commune de l'inscription au Congrès sera fait cette année à la secrétaire.
- **Espaces verts de la mairie** : M. Pousthomis viendra engazonner les abords de la nouvelle mairie en septembre et le Conseil décidera ensuite s'il souhaite y aménager une aire de jeux ou autre.

Suivent les signatures :

AMBERT Philippe	
BARTHAS Sylvie	
CLOUP Philippe	
JACQUET Patrice	

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 juin 2019

JULIA Odette	
LATTES Denis	
ROUYRE Claudine	
VIALA Didier	
VIDAL Michel	